

t.311 Rwanda
t.441.1 Lindt - MJ/sh

le 20 juillet 1973

Ambassade de Suisse

K i g a l i

Monsieur le Chargé d'affaires,

Par lettre du 17 juillet, M. Lindt nous informe que le Général Habyarimana lui a demandé de reprendre ses activités de conseiller auprès du Chef de l'Etat. Tout en comprenant les réflexions qui ont décidé M. Lindt à accepter cette proposition, il n'en reste pas moins que la situation qui en découle nous cause quelques préoccupations.

Tout d'abord, M. Lindt était le conseiller "personnel" du Président; à diverses reprises, nous avons fait état de cette position particulière du conseiller suisse. D'autre part, comme le dit M. Lindt lui-même, il serait actuellement le seul et unique conseiller à reprendre officiellement ses fonctions. Enfin, je n'ai certes pas besoin de vous dire que les régimes militaires sont en général peu populaires chez nous - à tort ou à raison, là n'est pas la question.

C'est pourquoi nous vous saurions gré de suivre de près la politique du nouveau gouvernement rwandais. Si par la suite elle devait prêter le flanc à des critiques graves et justifiées, il y aurait alors lieu selon nous

./.

d'examiner sérieusement l'opportunité, sous un prétexte ou un autre, d'un rappel de M. Lindt en Suisse. Par ailleurs, à ce stade de nos réflexions, nous pensons qu'étant donné la situation, il ne serait pas indiqué d'envisager une prolongation du contrat de M. Lindt; ceci signifie pratiquement que l'intéressé quitterait définitivement le Rwanda en fin d'année pour prendre ensuite ses vacances encore avant l'échéance de son contrat, soit le 4 février prochain.

Veillez agréer, Monsieur le Chargé d'affaires, l'assurance de ma considération distinguée.

Mercuard

Copie:

- Monsieur l'Ambassadeur R. Pestalozzi,
pour son information, avec en annexe
une photocopie de la lettre de M. Lindt
du 17 juillet
- Monsieur A.R. Lindt, Kigali

Ba 20. Juli 73 1